

CONTACT :

Mme Jordane
GUERINEAU
Tél : 02 51 05 85 84
2 lieu-dit La monerie
85430 NIEUL LE DOLENT

Mail :
myaide85@gmail.com

Site internet :
www.myaide85.fr

PREVENTION DES RISQUES PSYCHO SOCIAUX

OBJECTIFS :

Engager ou renforcer la démarche de prévention des risques psycho-sociaux en répondant à l'obligation de moyens et de résultats.

Créer et offrir un temps et un espace de parole individuel et confidentiel pour les salariés .

Permettre et donner des temps d'échange et de parole au sein des équipes.

POURQUOI ?

Au-delà de l'obligation réglementaire sur la sécurité et la protection de la santé physique et mentale des salariés qui incombe à l'employeur; la mise en place de temps d'échange (individuel et/ou en groupe) reflète une **politique de bienveillance envers les salariés.**

L'employeur en étant force de proposition auprès des représentants du personnel développe ainsi **une image respectueuse de l'humain** sans qui l'entreprise ne peut fonctionner.

Proposer aux salariés de pouvoir échanger sur des problématiques inhérentes au travail ou à leur vie personnelle **participe à la politique de qualité de vie au travail .**

COMMENT ?

En proposant au choix des accompagnements :

- **En individuel**

En étant innovant et en proposant aux salariés de pouvoir bénéficier individuellement de **temps d'échange** avec une professionnelle de l'aide et **l'accompagnement au changement.**

Permettre ainsi à chacun de pouvoir échanger en toute confidentialité, sans jugement et en toute bienveillance autour de problématiques telles que le stress, le questionnement, le sens donner au travail ou même de questions plus personnelles pouvant avoir un impact dans la vie professionnelle. (deuil, séparation, doute, changement etc.)

Permettre au salarié d'assurer leur mission avec plus de sérénité et de confiance en soi.

- **En équipe**

En proposant des **échanges entre professionnels** pour **réguler , améliorer l'ambiance au travail / en équipe.**

Dans un espace de confidentialité; de respect de l'autre.

Faire émerger de ces rencontres des propositions d'amélioration qui seront soumises aux encadrants.

COÛT

- **Pour les accompagnements individuels (50€ de 1'heure TTC)**

Sur une base de 4h/semaine soit 16h/mois, à **50€ de l'heure TTC** le coût est de 800€ TTC par mois + **1 forfait déplacement** * aller/retour selon la distance entre l'entreprise et le cabinet.

- **Pour les accompagnements collectifs (150€ de 1'heure TTC)**

300€ pour 2 heures + 1 forfait déplacement * aller/retour selon la distance entre l'entreprise et le cabinet.

**forfait déplacement pour les structures distantes de plus de 20kms du cabinet situé à Nieul le Dolent (tarif appliqué 0.631cts du kilomètre et distance évaluée à partir de mappy.fr)*

EXEMPLES DE MODALITES D'INTERVENTIONS (modulables selon les besoins)

- **Pour les accompagnements individuels (toujours sur la base du volontariat)**
 - ⇒ Une organisation est étudiée ensemble et mise en œuvre pour **permettre aux salariés le souhaitant de prendre rdv** sur les créneaux horaires proposés (exemple 4 créneaux de présences par semaine, tous les lundis de 8h à 12h00 avec un rdv toutes les heures).
 - ⇒ Le salarié souhaitant un rdv s'inscrit et se présente au rdv (Sur du temps de travail ou non à l'employeur de le définir).
 - ⇒ **Un lieu est dédié dans l'entreprise** pour que les rdv puissent avoir lieu (**lieu permettant de garder une totale confidentialité lors de l'entretien**).
 - ⇒ Le salarié peut venir **plusieurs fois s'il le souhaite et selon les conditions établies avec l'employeur**. (Ex: possibilité de venir à 1 rdv toutes le semaine pendant 1 mois).
 - ⇒ **Une organisation sera définie et mise en œuvre** avec l'entreprise et/ou les représentants du personnel et /ou le service de santé au travail **pour prévenir et intervenir si un trouble majeur était identifié lors d'un rdv** (ex : évocation de pensées suicidaires, de profond mal-être etc) et **qu'un doute sur la sécurité du salarié** pour lui-même ou les autres était mis en lumière. Le salarié sera prévenu de cette alerte qui sera le seul moment où une trace écrite pourra être transmise à un tiers.
- **Pour les accompagnements collectifs (de 2h maximum et pour 8 à 10 personnes)**
 - ⇒ Selon les besoins et **avec l'accord des personnes concernées**, des échanges collectifs peuvent être organisés pour permettre **par exemple d'améliorer la communication** et réduire ainsi les tensions interpersonnelles.
 - ⇒ **Un espace dédié est prévu dans l'entreprise** pour ces échanges.

Pour une **problématique d'équipe** il faut compter **au minimum 3 rencontres** (analyse– mise en œuvre— évaluation)

- ⇒ **Un relevé de situation et/ou de décision sera établi à la fin de chaque rencontre pour évaluer ainsi les progrès et les améliorations apportées.**

Il convient de définir le type d'accompagnement souhaité par l'entreprise et un devis sera établi suite à des échanges permettant d'ajuster au mieux la proposition.

Les rencontres d'évaluation des besoins est gratuite, la facturation commence le 1er mois échu de mise en œuvre des séances (individuelles ou collectives).

Les mois commencés sont dus, les créneaux de séance réservés pour l'entreprise sont dus sauf si annulation 72heures avant le jour prévu.

Qui suis-je ?

Je suis **infirmière depuis 20 ans**, j'exerce aujourd'hui comme **thérapeute** au sein de mon cabinet à Nieul le Dolent.

Diplôme de praticienne en **hypnose**

Diplôme de praticienne en **programmation neuro linguistique**

J'ai **encadré et accompagné des équipes** de soins pendant près de 18 ans.

En tant que responsable qualité et gestionnaire de risque lors de ma dernière expérience professionnelle, j'ai **créé et mis à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels** et une partie de mon travail consistait à **l'amélioration des pratiques pour contribuer au bien-être des salariés**.

J'ai également un diplôme inter universitaire sur **l'évaluation des risques et de la qualité des soins**.

J'ai suivi des **formations en lien avec la politique de qualité de vie au travail** (Diagnostic, définition d'actions, mise en œuvre et évaluation), la bientraitance, la communication au travail.